SECTOR MINISTERS' MEETING 2019

San José — Costa Rica — 4-5 April

BEHIND LEAVE NO ONE

The Central African Republic COUNTRY BRIEF

The Country Briefs were prepared by governments ahead of the SWA 2019 Sector Ministers' Meeting. They are a snap-shot of the country's current state in terms of water, sanitation and hygiene, and future targets.

1. Le Contexte pays

- Les tendances majeures en termes d'économie et de gouvernance, et les défis principaux tels le changement climatique, la fragilité, le conflit, l'exclusion ou la pauvreté.

L'élection présidentielle de février 2016 a marqué le retour à l'ordre constitutionnel en République centrafricaine (RCA) après presque trois années de transition politique. En 2018, la RCA figure parmi les pays les moins avancés (PMA) du monde et se situe au dernier rang de l'Indice de Développement Humain (IDH) : la majorité de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, le chômage est élevé, l'accès à des services d'éducation et de santé de base n'est pas garanti, les inégalités sont considérables et l'espérance de vie à la naissance est la deuxième plus faible du monde (49 ans).

Les défis sont considérables et la RCA fait face aux répercussions de plus de six années d'affrontements armés et de décennies de faible gouvernance et de sous-développement. Les groupes armés ont pris le contrôle de la plus grande partie du territoire et se sont livrés à des actes de destruction et de pillage des biens, à des crimes de représailles et à des exactions sans précédent. Plusieurs groupes armés ont signé des accords de cessez-le-feu, mais les violences et les exactions contre les civils n'ont pas cessé.

L'insécurité a entraîné le déplacement forcé d'environ 600 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, et le nombre total de réfugiés à 538 400. Environ 2,4 millions de personnes, sur une population totale de 4,6 millions, ont besoin d'aide humanitaire.

La crise a aussi ravagé l'économie du pays et conduit à l'effondrement des principaux secteurs productifs — agricole, extractif et forestier. Les sites miniers ont été accaparés par les groupes armés, tandis que l'ampleur croissante du trafic des ressources minières et la corruption ont financé les chefs de guerre et alimenté l'instabilité.

Le Gouvernement de la RCA a élaboré le Plan Relèvement et la Consolidation de la Paix en CentrAfrique (RCPCA) qui constitue son document de politique pour la période 2017-2021. Le RCPCA s'articule autour de trois piliers prioritaires et le secteur Eau, Hygiene et Assainissement (EHA) fait partie du pilier 2, renouveler le contrat social entre l'etat et la société. Six objectifs transversaux permettent de promouvoir dans tout le document l'équité régionale, l'égalité des sexes, la transparence et la redevabilité à tous les niveaux, les

capacités nationales (publiques et de la société civile), l'inclusion des jeunes et la viabilité de l'environnement. Le RCPCA est complété d'un Plan de réponse humanitaire (PRH) axé sur les interventions d'urgence. Le PRH comprend une section EHA.

Après s'être effondrée à cause d'une crise politique et sécuritaire prolongée, l'économie de la RCA a quelque peu repris en 2014 et cette reprise a été consolidée en 2015 (4,8%), principalement grâce à l'aide humanitaire internationale. La croissance reste modeste depuis 2015, à cause du contexte sécuritaire instable, qui est en train de se dégrader, ainsi que de la hausse des cours du pétrole. En 2017, le taux de croissance, après avoir été initialement revu à la baisse, avec en toile de fond ce contexte sécuritaire incertain a atteint 4,7%, d'après les dernières estimations du FMI l'activité économique ayant été portée par les secteurs de l'exploitation forestière et de la construction. En moyenne, la croissance devrait osciller autour de 5% en 2018 et à moyen terme (FMI).

Une nouvelle escalade de la violence pourrait également exercer une pression à la baisse sur la croissance, augmenter l'inflation et diminuer les recettes fiscales.

2. Les ODD et le secteur EHA

- L'état du secteur en termes de références sur les ODD, et les progrès réalisés depuis l'annonce des ODD

L'estimation des besoins pour l'atteinte des ODD a été faite mais les documents de politique et strategies du secteur basés sur les OMD n'ont pas encore été révisés.

Sur la plan de l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement, les efforts ont porté sur la réhabilitation des points d'eau détruits ou tombés en panne à cause de la crise, la construction de nouveaux points d'eau et la réhabilitation des réseaux d'AEP de certaines villes. Concernant le volet assainissement de base c'est la promotion de la construction des latrines dans les instituions (écoles et centre de santé) et familiales par l'approche de l'Assainissement Total Pilité par la Communauté (ATPC).

- Résultats des analyses ou évaluations sectorielles entreprises pour suivre l'ODD 6

Aucune évaluation ou analyse sectorielle n'a été faite pour suivre l'ODD 6. La première action consistait à reviser les documents de politique et stratégies qui est en cours.

- Vision nationale pour le secteur

La vision nationale du secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement est de contribuer au développement durable en donnant l'accès universel et équitable aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement à un coût abordable pour la population.

- Cibles pour les ODD (6,1 et 6,2)

Les cibles des ODD 6.1 et 6.2 sont 100% d'ici 2030 pour les services de base.

- Défis et écarts majeurs qui influeront sur l'atteinte de la vision et des cibles nationales

Les prinicpaux défis du secteur pour l'atteinte de la vision et des cibles est le financement et aussi le défi securitaire et d'accès qui ne permet pas de couvrir l'ensemble du territoire.

Les besoins étant importants, il faudra trouver des financements innovants, impliquer davantage le secteur privé et augmenter la contribution de l'Etat dans le secteur (financement national). Enfin, un autre facteur important sera la prise en compte des populations très éloignées et difficile d'accès.

- Processus et actions principaux engagés pour renforcer le secteur et accélérer les progrès vers l'ODD 6

Le renforcement de l'environnement favorable est un important facteur pour renforcer le secteur et accélérer les progrès vers l'ODD 6. C'est pourquoi la priorité est accordée à la révision des documents politiques et stratégies du secteur EHA, la coordination efficace et le financement par l'opérationnalisation du FNEA (Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement).

Les Comportements Collaboratifs, les Dispositifs Fondamentaux et les Principes

- L'état de la coopération dans le secteur EHA ; le niveau auquel les gouvernements et les partenaires pratiquent les Comportements collaboratifs SWA et œuvrent ensemble pour assurer un accès équitable et durable à l'EHA

Une plateforme de concertation et de coordination a été créé par arrêté du Premier Ministre en 2017. Elle coordonne toutes les actions du secteur EHA. Malheureusement, elle n'est pas encore pleinement opérationnelle. Cette année devrait marquer son réel démarrage.

Les dispositifs et systèmes nationaux sont constitués par les capacités fondamentales du gouvernement qui sont nécessaires à une gestion efficace et transparente des ressources publiques. Le gouvernement avec l'appui des partenaires mets en œuvre un programme de réformes des finances publiques y compris le système de passation des marchés publics et de gestion des contrats accordés par le gouvernement. Les défis se situent au niveau de la gestion des ressources humaines et de l'institut de statistique pour avoir les données.

La plateforme de coordination à terme sera l'unique canal pour l'information et la responsabilité mutuelle.

La mise en place d'une stratégie de financements sectorielles viables pour l'eau et l'assainissement est l'un des axes strategiques du plan d'action du secteur. Elle soutend la création du FNEA.

- L'ampleur à laquelle les Dispositifs Fondamentaux sont en place et sont adaptés aux ODD et à l'élimination des inégalités

Les dispositifs fondamentaux sont en cours de mise en place notamment au niveau de la Politique et Stratégie EHA qui sont en cours de révision, des dispositifs institutionnels par l'identification et distribution des rôles institutionnels et des responsabilités inclus dans le code de l'eau et la politique en cours de révision. Le financement du secteur reste un défi et la planification, suivi, examen se fait au niveau de la plateforme et des revues sectorielles. Il n'existe pas de plans de mise en place et de développement des capacités, seule une evaluation avait été faite.

- Comment les Principes Fondateurs sont respectés, prenant en compte l'engagement de réduire progressivement les inégalités

Au niveau des principes fondateurs seul au niveau de la Politique et des stratégies, il est clairement demandé de prioriser les personnes les plus défavorisées.

3. L'Elimination des Inégalités

- Etendue et nature des inégalités dans l'EAH

Le taux de couverture en EHA est très disparatre dans le pays selon les préfectures et le milieu urbain et rural. De façon générale, le taux de couverture EHA est plus élevé en milieu urbain que rural. De plus, les ménages les plus pauvres et les personnes vulnérables ont moins accès aux services.

- Collection de données sur les inégalités, les raisons pour celles-ci, et l'identification des groupes les plus marginalisés, vulnérables et pauvres

Aucune étude récente n'a été menée sur les inégalités. La dernière concerne le profil de pauvreté mais qui date de 2008. Elle a été faite pour élaborer le document stratégique de réduction de la pauvreté. De façon globale, les plus pauvres ont moins accès aux services EHA et le milieu urbain est mieux loti que le rural. Les populations autochtones pygmés et peulhs ont moins accès aux services du fait de leur mode de vie.

- Ecarts dans la compréhension des inégalités dans le secteur

Les écarts dans l'accès aux services EHA s'expliquent par plusieurs facteurs : la difficulté d'accès de certaines localites enclavées qui fait que les partenaires préfèrent travailler dans des régions plus facile d'accès ; le non respect des critères de planification bien que décrit dans le document de politique où il est fait mention d'intervenir prioritairement dans les zones défavorisées ; et le manque de données sur les inégalités dans le secteur qui ne permet pas aux décideurs de bien orienter les actions.

- Analyse comparative des progrès réalisés dans l'atteinte de l'ODD 6 pour la population générale et pour les groupes les plus marginalisés, pauvres et vulnérables

Il n'existe à l'heure actuelle aucune analyse dans ce sens. Il existe juste une évaluation du coût pour l'atteinte des ODD.

- Point auquel les plans et politiques nationaux de planification, de suivi, de redevabilité et de revue, répondent aux inégalités

Dans l'ancien document de politique en cours de révision, il est clairement question d'équité en priorisant les populations les moins desservies pour l'accès aux services EHA. Mais dans la pratique d'autres considérations entre en ligne de compte.

- Progrès réalisés sur l'élimination progressives des inégalités

Il n'existe pas à l'heure actuelle de données sur les progrès réalisés. Cependant il ya des avancées notamment par la construction/réhabilitation des points d'eau potable en milieu rural qui contient le plus

grand nombre de populations vulnérables. De plus, l'approche ATPC a contribué à l'accès à l'assainissement de base en milieu rural où le taux d'accès est beaucoup plus faible qu'en milieu urbain.

- Cibles principales du pays en termes des inégalités dans l'EHA

Les cibles principales du pays en termes d'inégalités est le milieu rural et les zones reculées.

- Politiques et règlementations se concentrant spécifiquement sur les inégalités.

Au niveau de la politique du secteur, dans la priorisation il est clairement demandé de se focaliser sur les zones moins bien desservies.

4. Le Financement de l'EHA

- Estimation du financement nécessaire pour éliminer les inégalités

Aucune estimation du financement pour éliminer les inégalités n'a été faite.

- Amplitude de l'écart financier pour l'ODD 6

Le pays a besoin de 53 millions de dollars pour construire et maintenir une couverture de service de base chaque année jusqu'en 2030 selon l'évaluation de cout des ODD faites dans le cadre du SWA. Les financements actuels ne dépassent pas les 20 millions de dollars par an d'où la nécessité de recherche de nouveaux financements pour le secteur

- Approches adoptées pour palier à l'écart (mécanismes de financement nouveaux et novateurs et utilisation efficace des ressources existantes)

Le gouvernement prévoit rendre opérationnel le Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement (FNEA) pour augementer le financment national d'une part. Et d'autre part cela permettra d'avoir des ressources plus stables et diversifiées. La libéralisation du secteur consacrée par le code de l'eau doit amener le secteur privé à davantage investir dans le secteur. Pour cela, des mesures incitatives doivent être prise ainsi que montrer les évidences sur la rentabilité financière de ces investissements. L'utilisation d'approche à base communautaire comme l'ATPC va améliorer la durabilité et l'efficacité des interventions.

- Progrès réalisés (la réussite des approches citées ci-dessus)

En terme de progrès réalisés, pour l'instant seul au niveau de l'ATPC nous voyons un changement en terme d'accès à l'assainissement de base pour le milieu rural où la défécation à l'air libre est plus importante.

- Mécanismes de financement spécifiques qui répondent aux inégalités

Au niveau des tarifs pratiqués par la société nationale des eaux en zone urbaine, il existe un tarif social au niveau des bornes fontaines ainsi que sur la première tranche de consommation des branchements privés. De plus, un programme de branchements sociaux pour les familles à faible revenu est en cours sur financment de plusieurs bailleurs. Il permet le raccordement en ville au réseau d'eau potable.

5. Les Priorités et Engagements du Pays

- Points principaux des objectifs pour les cibles ODD du secteur EAH

Le travail de révision du document de politique selon les ODD est en cours. Il permettra d'identifier ces objectifs.

- 3 à 5 priorités pour les prochaines 3 à 5 années – identifiées par un processus mené par le gouvernement et tirées du plan national
  1. Réviser la Politique et les stratégies nationales en matière d'hygiene, d'eau et d'assainissement (EHA) selon les ODD en mettant l'accent sur la réduction des inégalités et l'équité d'ici décembre 2019;
  2. Rendre opérationnel le Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement (FNEA) avec une ligne budgétaire spécifique pour l'assainissement et l'Hygiène d'ici décembre 2020;
  3. Réduire la proportion de personnes pratiquant la défécation à l'air libre et garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour 500,000 personnes additionnelles en particulier les personnes les plus vulnérables d'ici fin 2021.
- Engagements que le gouvernement déclare vis à vis de ces priorités

Ces engagements font partie du plan d'action de la politique du gouvernement (plan de Relèvement, de Consolidation de la Paix en CentrAfrique- RCPCA 2017-2021)

- Engagements déclarés par les partenaires au développement (agences de coopération bilatérale, société civile, secteur privé, instituts d'apprentissage et de recherche)

L'UNICEF s'engage à appuyer le gouvernement pour la révision du document Politique et les stratégies nationales en matière d'eau, d'hygieneet d'assainissement (EHA) selon les ODD ; fournir un appui technique au Gouvernement pour l'opérationnalisation du FNEA ; et soutenir le Gouvernemnt dans les efforts d'élimination de la défécation à l'air libre et garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement aux populations en particulier les personnes les plus vulnérables.

- Feuille de route définis pour respecter les engagements et arriver aux cibles prioritaires

La feuille de route sera élaborée par la plateforme de coordination sectorielle et validée en conformité avec le document de politique et stratégies revisé.

6. Les Mécanismes de suivi et de revue des priorités et des engagements

- Processus nationaux et sectoriels qui permettront de suivre les progrès

Le suivi et la revue des priorités et des engagements se fera au niveau des revues du RCPCA (document de politique du gouvernement) pilier 2 secteur Eau et Assainissement et également au niveau des revues sectorielles organisées par la plateforme de coordination sectorielle.

- Barrières potentielles dans le respect des engagements et comment y faire face

La barrière principale pour le respect des engagements sera le manque de financement et la lenteur dans le processus de validation des documents. Pour le financmenent, certains sont déjà acquis et la gap devra

être recherché activement par les acteurs du secteur. Un engagement de haut niveau (ministériel) est nécessaire pour la signature des documents dans les délais.

7. Les Processus et les matériels utilisés pour préparer cette Fiche

- Sources principales – eg. GLAAS, rapports JMP, profil pays en termes de comportements collaboratifs, revues sectorielles conjointes

Les principales sources d'informations sont le document politique du gouvernment RCPCA, les rapports de suivi RCPCA, rapports JMP, rapports d'activités des programmes/projets.

- Réunions et groupes interministériels, utilisés dans l'élaboration de cette Fiche

Il s'agit essentiellement de la plateforme de coordination.

8. Contacts

- **Contacts principaux pour plus de renseignements**
  - Mr Barnabé Falibaï, Directeur Général des Ressources Hydrauliques, mail : falibai.b@yahoo.fr , tel +236 72 55 44
  - Mr Salé Backo, Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement, mail : salebacko@yahoo.fr , tel +236 75 20 11 31